

Bridging the Gap II / Comblers l'Écart II (BtG-II)

Espaces d'apprentissage et de formation (EAF) 2018-2019

Formation en ligne n°7 : Éducation inclusive

21 Février 2019 – 11 :30 CET (heure de Bruxelles)

1 – SUJET DE LA FORMATION

Éducation inclusive : aborder et éliminer les obstacles à l'accès à l'éducation de la part des personnes handicapées.

2 – PUBLIC CIBLE

Le cycle de formations en ligne s'adresse aux trois groupes cibles du projet, à savoir :

1. Les professionnels de la coopération (par ex. : agences de coopération, Délégations de l'UE, ONG, etc.)
2. Les institutions nationales et locales des pays partenaires de Comblers l'Écart
3. Les organisations des représentants des personnes vivant avec un handicap (OPH)

3 – CONTENU, STRUCTURE ET DUREE DE LA SESSION

L'article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)¹ stipule que les pays signataires doivent prendre des mesures pour garantir que les personnes handicapées aient accès à des systèmes d'éducation inclusifs « à tous les niveaux ». En outre, en 2016, l'Observation générale n. 4 du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies² renforce le contenu de l'article en interprétant l'éducation inclusive comme un droit fondamental de tous les apprenants et un moyen de concrétiser d'autres droits fondamentaux (point 10).

Nonobstant les dispositions de la Convention et du Comité des Nations Unies, l'éducation des personnes handicapées se concentre trop souvent sur les écoles spécialisées, ciblant parfois des handicaps spécifiques, en violation des principes d'inclusion énoncés dans la CDPH. Malheureusement, la ségrégation est encore

¹ [Article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées \(CDPH\)](#)

² [Observation générale 2016 n°4 du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies](#)

à l'ordre du jour, que ce soit dans des écoles séparées ou dans des classes séparées au sein d'écoles ordinaires.

Toutefois, comme nous le verrons au cours de cette session, le droit international relatif aux droits humains et les objectifs de développement convenus au niveau international témoignent d'une préférence marquée pour l'éducation inclusive.

L'inclusion des personnes handicapées dans l'éducation est cruciale pour plusieurs raisons :

- Les pays ne peuvent pas réaliser l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif n°4, sans garantir l'accès des enfants handicapés à l'éducation ;
- L'éducation inclusive est propédeutique à des sociétés ouvertes, avec des avantages pour les étudiants handicapés et non handicapés, les familles des étudiants handicapés et la communauté au sens plus large ;
- L'éducation est un investissement dans l'avenir et contribue à la fois au développement social et à la formation du capital humain ;
- L'inclusion des personnes handicapées, en particulier des enfants handicapés, produit des avantages sociaux et économiques durables ;
- L'éducation contribue au bien-être personnel et constitue la porte d'entrée pour une pleine participation à la société ;
- Le droit international des droits de l'homme, en particulier l'article 24 CDPH, oblige les États à inclure les personnes handicapées dans l'éducation.

D'un point de vue juridique, et comme décrit ci-dessus, le droit à une éducation inclusive est un droit humain fondamental³ paru d'abord dans les garanties générales énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, puis dans des expressions plus détaillées dans le Pacte international relatif aux droits économiques et culturels (PIDESC)⁴. D'autres instruments internationaux expriment le lien entre le droit à l'éducation et les besoins des personnes handicapées.

En 1994, la Déclaration de Salamanque de l'UNESCO sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation des besoins spéciaux fut

³ Déclaration universelle des droits de l'Homme, art. 26, G.A. Res. 217 (III), A, U.N. Doc. A/RES/217(III), (Dec. 10, 1948).

⁴ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, art. 13, G.A. Res. 2200A (XXI), U.N. GAOR, Supp. No. 16, U.N. Doc. A/6316 (1966).

adoptée⁵ : elle affirme que l'éducation pour tous doit englober l'inclusion de tous les apprenants dans un même environnement d'apprentissage. Il stipule en outre que « les écoles ordinaires ayant cette orientation inclusive sont le moyen le plus efficace de lutter contre les attitudes discriminatoires, de créer des environnements accueillants, de construire une société inclusive et de réaliser l'éducation pour tous⁶ ». La Convention relative aux droits des personnes handicapées est le premier traité sur les droits de l'homme demandant explicitement une éducation inclusive de qualité.

Structure de la session

- **Introduction 5/10 mins**
- **Présentation 40/50 mins** – Présentation de l'expert
- **Session questions & réponses 30/40 mins** – Débat

La formation dure 1.5 heures.

4 – SUGGESTIONS DE LECTURE POUR LES PARTICIPANTS

- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : [Observation générale n°4 - Article 24 : Droit à l'éducation pour l'inclusion \(adopté le 26 août 2016\)](#). *(Uniquement version anglaise)*
- UNESCO : [Inclusion in Education](#) (*Anglais, Espagnol*)
- UNESCO : [Déclaration d'Incheon et cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°4 Garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous](#). *(Anglais, Espagnol)*
- 2017 UNESCO : [Education et handicap : Analyse des données de 49 pays](#). *(Uniquement version anglaise)*
- Partenariat mondial pour l'éducation 2018 : [éducation pour les personnes handicapées et inclusive. Bilan des plans sectoriels de l'éducation et des subventions financées par le GPE](#). *(Uniquement version anglaise)*
- 2018 Agence européenne pour les besoins spéciaux et l'éducation inclusive : [preuves du lien entre l'éducation inclusive et l'inclusion sociale. Une révision de la littérature](#). *(Uniquement version anglaise)*
- Les outils 2018 Open Society : [TOY for Inclusion Un guide étape par étape pour la création de carrefours de jeu inclusifs pour l'éducation et la](#)

⁵ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, art. 13, G.A. Res. 2200A (XXI), U.N. GAOR, Supp. No. 16, U.N. Doc. A/6316 (1966).

⁶ [UNESCO Salamanca Statement on Principles, Policies and Practice in Special Needs Education, World Conference on Special Needs Education: Access and Quality, 7-10 June 1994, Salamanca, Spain.](#)

[garde des jeunes enfants \(ECEC\) pour toutes les générations.](#)

(Uniquement version anglaise)

- 2018 PLAN International : [comment les budgets et les plans d'éducation ciblent les plus marginalisés.](#) *(Uniquement version anglaise)*

5 – OBJECTIFS DE LA FORMATION

La septième session du cycle de formation BtG-II se propose trois objectifs principaux d'apprentissage :

1. Examiner les principales dispositions de l'article 24 de la CDPH, notamment la nécessité de veiller à ce que les personnes handicapées ne soient pas exclues, isolées et marginalisées de l'éducation formelle à tous les niveaux ;
2. Identifier les obstacles à l'accès à l'éducation pour les apprenants handicapés ;
3. Approcher des stratégies pour aborder et éliminer les obstacles à l'accès à l'éducation des personnes handicapées.

6 – LANGUES ET CALENDRIER

La formation est structurée en trois sessions séparées en anglais, espagnol et français :

Langues	Date et heure	Formateur	Modérateur
Anglais	20 Février 2019 à 14 :30 CET (heure de Bruxelles)	Julia McGeown , Humanity&Inclusion Référente technique Education Inclusive Coordinatrice du Groupe de travail sur l'inclusion de IDDC. Siân Tesni , CBM International Conseiller principal pour l'éducation, Coordinatrice du Groupe de travail sur l'inclusion de IDDC	Alessia Rogai , Coordinatrice de la Gestion des Connaissances de BtG-II
Espagnol	27 Février 2019 à 16 :00 CET (heure de Bruxelles)	Eduardo Díaz Velázquez , Director - Centro Español de Documentación sobre Discapacidad (CEDD)	Carmen Serrano , Chargée de Communication BtG-II



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



Français	25 Février 2019 à 11 :30 CET (heure de Bruxelles)	Sandra BOISSEAU, Humanity&Inclusion Référénte technique Education Inclusive	Federico Martire, Director de BtG-II
-----------------	--	---	--

7 – ENREGISTREMENT

[Cliquez ici](#) pour vous inscrire à la session. Une fois inscrit(e) vous recevrez un message de confirmation avec le lien pour joindre la session à la date et à l'heure spécifiées. Le lien est renvoyé aussi un jour avant la formation.

Dans le cas où la participation en ligne ne soit pas possible, les participants peuvent joindre la session par téléphone : **+44 330 221 9922**

Audio PIN : Disponible après connexion à la session

Webinar ID : 895-026-531

En alternative, vous pouvez télécharger l'application du portail GoToWebinar pour GSM ou tablette [en cliquant ici](#).

Les participants qui atteignent un taux d'au moins 75% de participation aux sessions du cycle de formation et qui répondent au questionnaire d'évaluation recevront un **Certificat de Participation**⁷.

8 – QU'EST-CE QUE C'EST COMBLER L'ÉCART ?

[Bridging the Gap II / Comblers l'Écart II \(BtG-II\)](#) est une initiative financée par l'Union européenne, coordonnée par la Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole) et réalisée en partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération au Développement (AECID), l'Agence Autrichienne de Développement (ADA), l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), le Forum Européen du Handicap et le Consortium International de Développement et Handicap (IDDC). Le Bureau du Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Droits Humains et le Ministère des Affaires Étrangères de la Finlande participent à l'initiative en qualité d'observateurs.

Comblers l'Écart vise à contribuer à l'inclusion socio-économique, à l'égalité et à la non-discrimination des personnes vivant avec un handicap par le biais de politiques publiques et institutions plus inclusives et responsables. Le projet est une réponse coordonnée à la volonté de rendre la coopération au

⁷ Le questionnaire est envoyé par courriel après le séminaire à tous les participants. 75% du cycle de formation correspond à 9 sur 12 sessions



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



développement accessible à et inclusive des personnes vivant avec un handicap, ce qui est une obligation pour l'Union européenne et ses États membres en tant que parts de la Convention sur les Droits des Personnes vivant avec un handicap. Le projet veut produire des effets positifs dans l'amélioration de l'inclusion sociale et dans la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap.

Comblent l'Écart aide à considérer le handicap comme une thématique transversale dans la coopération internationale et supporte cinq pays bénéficiaires (à savoir le Burkina Faso, l'Équateur, l'Éthiopie, le Paraguay et le Soudan) dans la planification et dans la mise en œuvre de politiques et services publics inclusifs.

Le projet est financé par l'UE dans le cadre de l'Instrument de Coopération au Développement, Programme Thématique « Biens publics et défis mondiaux » et est en ligne avec le Consensus Européen sur le Développement « Notre Monde, Notre Dignité, Notre Avenir ».

Pour plus information :

[BtG-II Site web](#)

[BtG-II Page Facebook](#)

[BtG-II sur Twitter](#)

[BtG-II Page YouTube](#)

[BtG-II sur Flickr](#)

Tous les vidéos de nos webinaires sont disponibles en ligne sur notre [chaîne YouTube](#). Vous pouvez également les trouver séparées par langue: [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).

Pour plus de renseignements veuillez contacter :

Federico Martire, Directeur du Projet

Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole)

C/Almansa, 105, 2ème étage

28040 Madrid (Espagne)

Tel.: (+34) 911 81 33 13 - Fax. (+34) 91 535 27 55.

E-mail: info@bridgingthegap-project.eu – federico.martire@fiiapp.es

Alessia Rogai, Coordinatrice de la Gestion des Connaissances

Consortium International Handicap et Développement (IDDC)

Rue de l'Industrie 10





Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE

Comblent l'ÉCART

B-1000 Brussels (Belgique)

Tel : +32 (0)2 893 24 90

E-mail: kms@bridgingthegap-project.eu – alessia.rogai@iddcconsortium.net

